



SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT
DU SAGUENAY [CSQ]

MA RÉALITÉ. NOTRE VOIX. MON SYNDICAT.

ICI
SES



T 418.549.8523

F 418.549.9966



ses@lacsq.org



ses-csq.com



895, rue Bégin, Chicoutimi, Québec, G7H 4P1

4 février 2022 ▪ Vol. 50 # 12

MOT DU PRÉSIDENT



Clause 8-5.05.02 b)

Dans la saga entourant la clause 8-5.05.02 b), une autre étape importante s'est déroulée le 2 février 2022. En effet, hier, la juge de la Cour d'appel devait décider si cette cour pourrait entendre ou non la contestation du SES. Avant de continuer, je pense qu'il est bon de refaire un petit historique du litige.

Cette clause, présente dans notre convention locale depuis les années '80, prévoit que les temps de pauses et de récréations, si l'enseignant n'est pas en tâche éducative, font partie de la tâche complémentaire. Or, à la négociation 2015-2020, une clause à l'entente nationale a été ajoutée spécifiant que s'il n'y a pas d'assignation lors des pauses et des récréations, c'est obligatoirement du TNP. Pour la Commission scolaire à l'époque, notre clause locale ne pouvait pas « vivre » avec la nouvelle clause nationale, ce sur quoi nous étions en désaccord. La partie patronale a donc décidé que, dorénavant, les temps de pauses et de récréations seront du TNP. Le SES a immédiatement déposé un grief et a demandé une ordonnance de sauvegarde, ce qui a été accepté par l'arbitre. À la suite de l'audition par l'arbitre Brière, ce dernier a accueilli notre grief et confirmé que la clause 8-5.05.02 b) s'appliquait encore. Sur ce, le Centre de services scolaire a décidé de contester cette sentence et d'aller en pourvoi de contrôle judiciaire à la Cour supérieure. À cette cour, le juge Pilote a donné raison à l'employeur, annulant ainsi la décision arbitrale de l'arbitre Brière et ainsi recommencer à zéro. Considérant que les motifs donnés par le juge étaient contestables, le SES, secondé de la FSE, a décidé de demander à la Cour d'appel d'en appeler

de cette décision. C'est donc le 2 février que notre requête a été auditionnée et acceptée. L'appel sera donc entendu les 16 mars, 28 avril et 15 mai prochain. Dossier à suivre!

Formation en dehors du temps habituel

À la suite de discussions avec le Centre de services scolaire (CSS), nous sommes venus à une entente avec eux concernant les formations.

En effet, considérant la difficulté pour les enseignants le désirant de pouvoir être libérés pour suivre une formation et pour enlever de la pression sur le système de suppléance, il sera possible, sur acceptation du CSS, pour les enseignants le désirant, **sur une base volontaire**, de suivre une formation proposée par le CSS en dehors des heures et des jours habituels, soit le midi, le soir ou les fins de semaine. Ces enseignants seront rémunérés à taux horaire, quel que soit leur statut. Cette entente sera réévaluée dans un an.



Jean-François Boivin, président

ENQUÊTE AU PRÉSCOLAIRE

La collaboration des enseignantes et enseignants du préscolaire 5 ans est demandée afin de participer à la troisième édition de l'Enquête québécoise sur le développement des enfants à la maternelle (EQDEM). Malgré les circonstances actuelles, les responsables souhaitent mener l'enquête pour obtenir un portrait du développement des enfants en contexte de pandémie. Ils soulignent que ces données seront très utiles pour la mise en place d'interventions visant à diminuer la vulnérabilité des enfants qui ont subi de nombreux contrecoups en raison de la pandémie.

Entre février et avril 2022, vous serez invités à remplir un questionnaire Web pour chacun des enfants de votre classe, par l'intermédiaire d'un site sécurisé de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ). La confidentialité des renseignements recueillis et l'anonymat des personnes participantes sont garantis.

Le questionnaire réfère à des comportements simples et observables portant sur cinq domaines du développement de l'enfant à la maternelle : la santé physique et bien-être, les

compétences sociales, la maturité affective, le développement cognitif et langagier ainsi que les habiletés de communication et connaissances générales.

Le temps moyen pour remplir un questionnaire est évalué à environ 15 minutes et le temps de préparation et de lecture de la documentation, à 45 minutes.

Une libération de votre tâche d'enseignement vous est accordée afin de répondre à l'enquête selon les modalités suivantes :

- 🕒 6 questionnaires ou moins : une demi-journée;
- 🕒 de 7 à 16 questionnaires : une journée complète;
- 🕒 17 questionnaires et plus : une journée et demie.

Rappelons que cet automne, la FSE-CSQ est intervenue auprès du ministère de l'Éducation pour demander de modifier le temps de libération du personnel enseignant en fonction du nombre de questionnaires remplis afin de reconnaître tout le temps consacré à cette tâche. Malheureusement, elle n'a pas obtenu une réponse positive à cette demande.

COMITÉ DE LA CONDITION DES FEMMES

Mme Marylène Gélinas, enseignante provenant du Syndicat de l'enseignement des Vieilles-Forges, a été engagée à l'école L'Odysée Lafontaine comme orthopédagogue. Elle est membre du Comité de la condition des femmes CSQ. C'est elle qui organise, entre autres, les Réseaux.

Rappelons que la CSQ regroupe plus de 200 000 membres dont 78 % sont des femmes, et qu'à ce titre, les Réseaux du Comité de la condition des femmes sont une belle façon de rencontrer, de partager et d'apprendre sur l'implication des femmes au niveau syndical. Mme Gélinas vous tiendra informés par des parutions dans le Bulletin ICI-SES ou encore sur notre page Facebook.

Pour en connaître davantage, vous pouvez consulter [l'Infolettre](#).

Les femmes intéressées peuvent communiquer avec Mme Marylène Gélinas au : marylene.gelinas@csrsaguenay.qc.ca.



DOCUMENTS RECHERCHÉS : MAINTIEN DE L'ÉQUITÉ 2020

La FSE est à la recherche de documents pour commencer à étayer une plainte quant au maintien de l'équité salariale 2020.

Ces documents doivent :

1. Respecter la périodicité et avoir été rédigés par les CS, les CSS ou les écoles ou encore avoir été partagés au personnel enseignant **entre le 21 décembre 2015 et le 20 décembre 2020**;
2. Démontrer une augmentation des responsabilités et une complexification de la tâche du personnel enseignant;

Documenter les événements ou les thèmes suivants :

- Les nouveaux programmes (au secteur des jeunes, de la FGA et de la FP);
- Les CAP;
- Le numérique;
- La politique de l'activité physique et le plan d'action gouvernemental en culture;
- Les élèves immigrants intégrés en classe régulière (sans classe d'accueil);
- L'impact de la pénurie du personnel professionnel;
- La décentralisation de plus en plus importante de sommes vers les écoles et les centres;
- La COVID-19.

Les types de documents recherchés :

- Invitation ou convocation à des formations;
- Documents de formation;
- Directives des CS ou des CSS envoyées aux écoles, aux centres, aux directions d'école ou au personnel enseignant;
- Directives des directions d'école envoyées au personnel enseignant;
- Article de journal syndical pour dénoncer une situation ou pour outiller le personnel enseignant;
- Modifications à des politiques de CS ou de CSS;
- Procès-verbaux des rencontres de CÉ;
- Lettres aux parents;
- Articles Web ou extraits de sites Web de CS ou de CSS;
- Courriels de la DG, des RH ou des ressources éducatives adressés aux directions d'école ou au personnel enseignant;
- Document abordant un des thèmes mentionnés ci-haut, par exemple : la structure ou la vision des CAP à l'intérieur de la CS ou du CSS;

- 📎 Documents du type : trajectoire, arbre décisionnel, procédure, etc. ;
- 📎 Tout autre document que vous jugez pertinent en lien avec les thèmes-événements identifiés.

Le SES souhaite recevoir vos documents **au plus tard le vendredi 1^{er} avril 2022**.

Au besoin, consultez votre personne déléguée qui a reçu un document détaillé.

CONCOURS LA PERSONNELLE – SEMAINE DES ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS

Dans le cadre de la Semaine des enseignantes et enseignants, La Personnelle, l'assureur de groupe auto et habitation choisi par la CSQ, vous encourage à vous gâter en participant au concours *Gâtez-vous avec la CSQ*. Vous courez la chance de remporter l'**une des 8 cartes-cadeaux à La Forfaiterie** d'une valeur de **250 \$**.

Deux étapes faciles pour s'inscrire :

1. Se rendre sur la [page Gâtez-vous avec la CSQ](#)
2. Remplir le formulaire

Le concours prend fin le **samedi 12 février 2022, à 20 h**.

